

PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 18 heures 30, le CCAS de Plaudren s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Présidente, en session ordinaire, l'ordre du jour a été transmis aux membres le 4 mars 2024.

Présents : Nathalie LE LUHERNE, Régine GEORGES, Joëlle EVENO, Michaël FERIR, Christine GURTLER, Manuela LE BARBIER, Maryse OFFRET, Marie-Dominique PASCO, Gwladys ROCHER, Annick THOMAS

Absents : LORIC Martine

Secrétaire : GEORGES Régine

Votants : 10

L'appel est effectué et le quorum est constaté.
Le PV de la séance du 27 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

N° 2024 CCAS 01-001- APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE PLAUDREN,

Rapporteur : Madame Régine GEORGES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L.1612 ;

CONSIDERANT que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être voté tous les ans préalablement au compte administratif ;

CONSIDERANT que le résultat du compte administratif 2022 doit concorder avec les résultats du compte de gestion 2023 du comptable ;

CONSIDERANT un résultat de clôture 2023 excédentaire de 44 342,96 € (décomposé en un excédent de 43 441,68 € en section d'investissement et un excédent de 901,28 € en section de fonctionnement).

DECIDE, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **D'APPROUVER** le compte de Gestion 2023
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document y afférent

N° 2024 CCAS 01-002- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Votants : 10 ; Madame Nathalie LE LUHERNE, présidente du conseil d'administration du CCAS de PLAUDREN, ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE PLAUDREN,

Rapporteur : Madame Régine GEORGES

En vertu des dispositions de l'article L2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son ou sa Président(e).

Procédant au règlement définitif du budget pour l'exercice 2023, il est proposé de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Fonctionnement 2023	Dépenses	101 998,18 €
	Recettes	102 899,46 €
	Résultat d'exécution	901,28 €
	Résultat reporté	14 578,12 €
	Résultat de clôture	15 479,40 €
Investissement 2023	Dépenses	6 144,83 €
	Recettes	49 586,51 €
	Résultat d'exécution	43 441,68 €
	Résultat reporté	26 774,67 €
	Résultat de clôture	70 216,35 €

En section de fonctionnement, l'exercice budgétaire 2023 dégage un excédent de 901,28 €.

En section d'investissement, l'exercice budgétaire 2023 dégage un excédent de 43 441,68 €.

CONSIDÉRANT que la Présidente du CCAS doit se retirer lors du vote du compte administratif ;

DECIDE, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2023
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document afférent au dossier

N° 2024 CCAS 01-003- AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE PLAUDREN,

Rapporteur : Madame Régine GEORGES

Fonctionnement 2023	Dépenses	101 998,18 €
	Recettes	102 899,46 €
	Résultat d'exécution	901,28 €
	Résultat reporté	14 578,12 €
	Résultat de clôture	15 479,40 €
Investissement 2023	Dépenses	6 144,83 €
	Recettes	49 586,51 €
	Résultat d'exécution	43 441,68 €
	Résultat reporté	26 774,67 €
	Résultat de clôture	70 216,35 €
Affectation		
Résultat de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)		15 479,40 €
Virement de la section de fonctionnement au chapitre 021 (recettes)		
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)		70 216,35 €

DECIDE, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **D'APPROUVER** l'affectation de résultat telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

N° 2024 CCAS 01-004- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE PLAUDREN,

Rapporteur : Madame Régine GEORGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter le budget primitif 2024 par chapitre (cf annexe).

DECIDE, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2024 remis en annexe
- **DE DONNER POUVOIR** à Madame le Maire pour signer les documents s'y rapportant.

N° 2024 CCAS 01-005- COTISATION D'ADHESION AMPER ANNÉE 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE PLAUDREN,

Rapporteur : Madame Régine GEORGES

AMPER assure la gestion du service d'aide à domicile sur notre commune pour 16 bénéficiaires.

A ce titre, 2388 heures ont été réalisées durant l'année 2023.

La base de calcul est de 0.22 € par habitant pour 2011 habitants.

DECIDE, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **D'APPROUVER** la cotisation de 442 € pour l'année 2024.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document afférent au dossier.

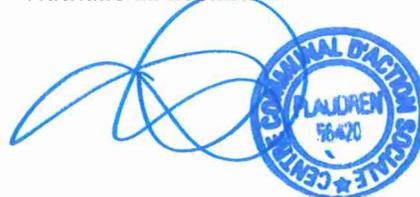
4 – QUESTIONS DIVERSES

Le secrétaire de séance
Régine GEORGES



Fin de séance à 19h50.

La Présidente du CCAS de PLAUDREN,
Nathalie LE LUHERNE



The stamp is circular with a blue border. Inside, it reads 'CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE' around the perimeter, 'PLAUDREN' in the center, and '96420' below it. There is a small star symbol at the bottom of the circle.